

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 145 (2000)
Heft: 4

Artikel: Quelques notions-clés du partenariat pour la paix militaire
Autor: Curtenaz, Sylvain
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-345988>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Quelques notions-clés du Partenariat pour la paix militaire

Les nouvelles impulsions données au PPP militaire lors des conférences de Sintra et Madrid, en 1997, puis au sommet de Washington, en avril 1999, en font un programme en constante évolution. Toutefois, les principes fixés lors de sa création¹ sont restés ceux d'une initiative politique sans contrainte d'adhésion, avec possibilité pour les partenaires de moduler une collaboration dont ils fixent eux-mêmes les règles. Le PPP militaire est devenu l'un des instruments actifs de la stratégie de sécurité de l'Alliance atlantique; il importe d'en connaître les notions-clés liés.

■ Major EMG Sylvain Curtenaz

Concept stratégique de l'Alliance²

«L'Alliance est attachée à une approche globale de la sécurité, qui reconnaît l'importance des facteurs politiques, économiques, sociaux et environnementaux en plus de l'indispensable dimension de défense. (...) Notre but collectif est de mettre en place une architecture de sécurité européenne dans laquelle la contribution de l'Alliance à la sécuri-

té et à la stabilité de la région euro-atlantique et la contribution des autres organisations internationales se complètent et se renforcent mutuellement (...).³»

Réunis à Washington, les Alliés ont renouvelé leur volonté de sauvegarder la liberté et la sécurité des membres de l'OTAN, tant par des moyens politiques que militaires. Considérant la nouvelle situation stratégique, l'Alliance atlantique a également réaffirmé sa volonté de jouer un rôle plus actif dans la gestion des crises et d'approfondir la collaboration avec ses partenaires⁴. Il est

important de remarquer que l'OTAN a réaffirmé son intérêt à ce que les conflits internationaux continuent d'être réglés sous l'égide de l'ONU. L'Alliance n'entend donc pas se substituer aux Nations unies, comme d'aucuns l'ont affirmé lors de la crise du Kosovo. Ce qui par ailleurs ne signifie pas, selon notre appréciation, que l'Alliance tolérera des situations de crise en bordure de sa zone de responsabilité! J. Solana, l'ancien secrétaire général l'a clairement indiqué: «Le maintien de la stabilité de ces pays [de la zone euro-atlantique] demeure indispensable à la stabilité de l'Europe en

¹Janvier 1994.

²Les lecteurs intéressés par les principaux documents officiels du sommet de Washington se reporteront au numéro 2 (1999) de la Revue de l'OTAN.

³Extrait du paragraphe 25 du Concept stratégique de l'Alliance.

⁴Les piliers du nouveau concept stratégique, fruit d'un équilibre entre les valeurs fondamentales de l'OTAN et la nécessaire adaptation aux conditions nouvelles influençant la sécurité, sont

- préservation du lien transatlantique;
- maintien de capacités militaires efficaces;
- développement de l'identité européenne de sécurité et de défense au sein de l'Alliance;
- prévention des conflits et gestion des crises;
- partenariat, coopération et dialogue;
- élargissement;
- maîtrise des armements, désarmement et non-prolifération.

général.⁵» Comme toutes les décisions prises au sein de l'OTAN, le concept stratégique a fait l'objet du consensus de tous les membres.

Plan d'action pour l'adhésion

De nombreux pays attendent plus ou moins patiemment que leur soit offerte la possibilité d'adhérer à l'OTAN. Si un élargissement de l'Alliance figure dans le concept stratégique, l'adhésion de nouveaux membres n'est pour l'instant pas à l'ordre du jour. Afin de les faire patienter, tout en créant des conditions favorables, l'Alliance atlantique a lancé un Plan d'action pour l'adhésion, plus connu sous l'abréviation de MAP (*Membership Action Plan*).

Peut adhérer au MAP tout Etat qui le désire, pour autant qu'il accepte les principes politiques de l'OTAN et s'engage au sein du CPEA, du PPP et du PARP. Cet Etat soumet à l'Alliance un programme annuel de préparation. Les experts de cette dernière évaluent les résultats obtenus et fournissent à l'Etat concerné leur appréciation, ainsi que les conseils nécessaires pour corriger les points faibles. Des réunions annuelles entre les membres de

l'Alliance et le pays MAP permettent de coordonner l'aide bilatérale et multilatérale qui lui est accordée dans le domaine militaire et de la défense.

Ainsi, la différence est-elle clairement établie entre les Etats intéressés au seul Partenariat pour la paix et ceux qui font antichambre en vue d'une adhésion.

Interopérabilité

Si la définition de l'interopérabilité peut se résumer à la capacité de forces armées à travailler ensemble, ce terme touche des domaines multiples, depuis le niveau politique jusqu'au niveau tactique. Le degré d'interopérabilité des partenaires se définit essentiellement

par le but à atteindre, qui est de mener ensemble des Opérations de soutien de la paix (PSO), d'aide humanitaire ou de sauvetage (*Search & Rescue/SAR*).

Les éléments de l'interopérabilité ont été récemment ancrés dans le TEEP: être apte à communiquer, tant verbalement (langage), que techniquement (C²), tout en comprenant ce dont il s'agit (connaître et comprendre la doctrine). La définition officielle OTAN de l'interopérabilité est la suivante: «*Capacité de plusieurs systèmes, unités ou organismes, dont l'organisation et les relations respectives autorisent une aide mutuelle, qui les rend aptes à opérer de concert.*»



L'entrée du camp allemand, autrichien et suisse à Suva Reka (Photo: AFO).

⁵Solana, Javier: «*Un moment déterminant pour l'OTAN: les décisions du sommet de Washington et la crise du Kosovo*», Revue de l'OTAN, N° 2, 1999. pp. 3-8. Ce point est repris au point 16 du communiqué officiel du sommet de Washington en ces termes: «*La crise qui se poursuit au Kosovo et alentour menace de déstabiliser plus fortement des zones extérieures à la République fédérale de Yougoslavie (RFY). Le risque d'extension de l'instabilité fait ressortir la nécessité d'une approche globale de la stabilisation de la région en crise dans l'Europe du Sud-Est. Nous sommes convaincus qu'il est d'une importance cruciale de faire de l'Europe du Sud-Est une région où ne règnent plus la violence et l'instabilité. Un niveau d'engagement international nouveau est donc nécessaire pour assurer la sécurité et la prospérité et pour construire une société civile démocratique, ce qui conduira, à terme, à une intégration complète dans la famille européenne.*»

Elle représente le plus petit dénominateur commun nécessaire pour que des forces armées puissent collaborer efficacement. Etre interopérable ne signifie donc pas abandonner toute indépendance pour acquérir des doctrines et des matériels en rayon, mais bien de se donner les moyens d'être prêt, le cas échéant, à unir ses forces à celles de l'un ou l'autre de ses voisins pour défendre ses intérêts.

Au niveau technique, on connaît encore d'autres degrés. L'interopérabilité se situe au niveau le plus bas entre la compatibilité⁶ et l'interchangeabilité⁷. Le niveau le plus élevé étant l'identité⁸.

A l'heure de la coopération dans tous les domaines, l'interopérabilité est plus qu'un terme à la mode: c'est une réalité que nous ne saurions ignorer, une occasion à saisir. Cette question se pose aussi aux Européens qui sont, peu à peu, «lâchés» techniquement par les Etats-Unis, dont le niveau technique des forces armées progresse à une vitesse qui rendra bientôt toute coopération réellement difficile⁹. Pour corriger ces défauts de sa préparation militaire, l'Alliance a lancé, au sommet de Washington, l'Ini-

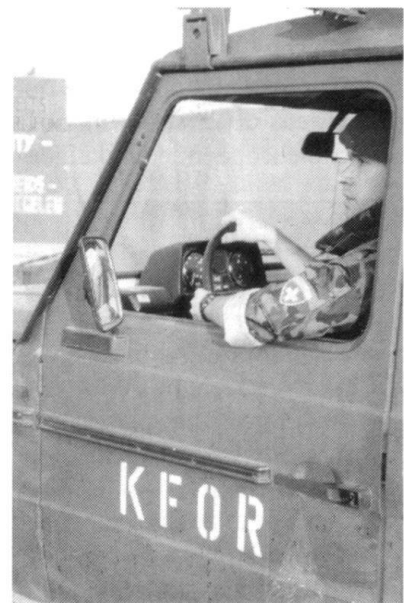
tiative sur les capacités de défense.

L'Armée XXI s'est penchée avec sérieux sur le problème; un groupe d'experts de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich a réalisé une étude interne qui a été présentée dans un article de la *NZZ*¹⁰. Les auteurs de l'étude insistent tout particulièrement sur l'importance d'atteindre tout d'abord une «interopérabilité mentale» touchant à tous les domaines du commandement, de la conduite et de la doctrine, sans oublier la langue. La maîtrise de l'anglais est en effet un *must* pour tous les cadres, notamment les officiers.

Processus à long terme, l'interopérabilité doit déboucher sur une «culture». Elle est un but réaliste auquel l'Alliance atlantique s'attache depuis sa création, notamment par ses travaux dans le domaine de la standardisation et ses écoles communes. Notre armée de milice, avec ses matériels modernes, le bon niveau de formation civile et militaire de ses cadres, dispose d'une base solide pour atteindre ce but.

«E & MOP»

Le sommet de Washington, qui n'était pas seulement ce-



(Photo: AFO).

lui de l'OTAN, mais également celui des pays du Conseil de Partenariat euro-atlantique (CPEA) dont la Suisse est membre depuis janvier 1997, a donné le coup d'envoi à un PPP encore plus performant, plus opérationnel, le *Enhanced and More Operational Pfp*¹¹ (*E & MOP*).

L'*E & MOP* vise non seulement à renforcer la coopération entre l'Alliance et ses partenaires, mais aussi à intensifier leur préparation et leur interopérabilité en vue d'«opérations de réponse aux crises». Du succès de l'*E & MOP* dépend la capacité de l'Alliance à

⁶ «Aptitude de deux ou plusieurs pièces ou composants d'un équipement ou d'un matériel à coexister, à fonctionner à l'intérieur d'un même système ou dans un même environnement sans qu'il y ait interférence.»

⁷ «Qualité réalisée lorsque plusieurs éléments présentent des caractéristiques fonctionnelles et matérielles les rendant équivalents en performance et en durée de vie, et qu'ils sont utilisables les uns à la place des autres (...).»

⁸ «Stade atteint par des groupes d'individus, d'organisations ou de nations qui utilisent des doctrines, des procédures ou équipements communs.»

⁹ Foster, E.: «Imbalance of Power», *Jane's Defence Weekly*, Vol. 33, N° 1, 5.1.2000. pp. 25-28. Gnesotto, N.: «L'OTAN et l'Europe à la lumière du Kosovo», *Politique étrangère*, N° 2, 1999. pp. 207-218.

¹⁰ Spillmann, K.; Wenger, A.; Maeder, M.: «Interoperabilität; Eckwert für die Armee XXI; Voraussetzung für alle Optionen militärischer Kooperation», *NZZ*, 19.10.1999.

¹¹ Partenariat renforcé et plus opérationnel.

engager une force efficace, mais aussi capable d'assurer des engagements de longue durée, en cas de crises mettant la sécurité européenne en danger.

Éléments de l'«E & MOP»

- cadre politico-militaire;
- coopération militaire et de défense;
- processus de planification et d'examen;
- concept relatif à des capacités opérationnelles;
- programme pour les activités d'entraînement et de formation.

E & MOP»: cadre politico-militaire - Political Military Framework (PMF)

Le but du PMF, un processus mis en place au sommet de Madrid déjà, est d'associer les partenaires aux consultations ainsi qu'à la prise de décision politique, de même qu'à la planification et au commandement des opérations du PPP. Le PMF accompagne et appuie le concept des Groupes de forces interarmées multinationales / *Combined Joint Task Force* (GFIM/CJTF).

Le PMF connaît différentes phases de travail au cours desquelles les partenaires sont amenés à jouer un rôle actif en relation avec le niveau de leur contribution (ceux qui ne participent pas à une opération sont

informés des développements de celle-ci, mais n'ont aucune influence sur la prise de décision):

1. non-crise;
2. consultation;
3. planification;
4. exécution.

Des représentants nationaux sont invités à représenter les intérêts de leur Etat, alors que les officiers d'état-major partenaires (*Partner Staff Elements/PSE*) sont intégrés à un état-major OTAN et représentent la contribution de l'Etat qui les détache à cette fin. La Suisse dispose actuellement d'un PSE, stationné à Brunssum en Hollande.

Lors de la phase 1, tous les partenaires sont invités à participer, le niveau de leur engagement dépendant toutefois de leur volonté de prendre part à une possible opération. Dès que la planification d'une opération entre en ligne de compte, l'OTAN et le partenaire, par des contacts bilatéraux, établissent le niveau de leur collaboration. Les phases 3 et 4 ne concernent plus que les « contributeurs ». Il s'agit d'établir le concept de l'opération ainsi que les ordres y relatifs. Le processus de *Force generation* établit l'ordre de bataille et la mise sur pied des différents éléments qui peuvent commencer leur entraînement. Dans la phase 4, des postes d'officiers d'état-major sont offerts aux partenaires en fonction de leur contribution. Plus est élevé le nom-

bre d'hommes et de moyens, plus grand est le nombre de postes offerts.

«E & MOP»: coopération militaire et de défense - Defence Related and Military Cooperation

Les efforts entrepris pour intéresser les partenaires aux travaux et projets de l'Alliance n'ont de sens que si les comités de travail, tant politiques que militaires, leur sont ouverts. Les partenaires ont en effet accès à la plupart des comités chargés de travaux d'étude et de planification; ils sont aussi intégrés à l'élaboration de certains exercices, ainsi qu'à la plupart des travaux relatifs aux GFIM.

La Suisse s'efforce de profiter au mieux de ces possibilités nouvelles et de créer des synergies qui, à terme, permettront aussi d'économiser de l'argent, notamment dans le domaine des équipements, vu l'abaissement des coûts d'études réalisées en commun.

Notre participation encore timide à des exercices du PPP nous permet d'acquérir du savoir, de confronter nos procédures à celles de l'Alliance et de définir les zones de friction en vue d'une meilleure aptitude à travailler en collaboration.

E & MOP: PARP

La Suisse participe depuis 1999 au PARP¹², plus connu en

¹²PfP Planning and Review Process. Y participent actuellement: Albanie, Autriche, Azerbaïdjan, Bulgarie, Estonie, Finlande, Georgie, Lituanie, Macédoine, Moldavie, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Ukraine. La participation de l'Irlande, qui a rejoint le Pfp en décembre 1999, est en cours d'évaluation. Le Kazakhstan, la Kirghizie, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan et le Turkménistan s'intéressent également au programme.



Dans le Kosovo dévasté par la guerre, deux soldats suisses du module de sécurité veillent (Photo: AFO).

français sous le terme de *Processus de planification et d'examen*. Le PARP est un outil de planification destiné à la préparation des forces prévues pour être engagées dans des opérations du PPP. Lors de notre adhésion, il se présentait sous la forme d'un catalogue d'objectifs d'interopérabilité (*interoperability objectives*), soit 25 titres englobant 45 thèmes.

La Suisse en a choisi 25. Le PARP se déroule selon un cycle de trois ans au terme desquels le partenaire présente ses résultats. Notre PARP, qui ne peut se fonder sur aucune structure permanente, a pour l'instant une valeur essentiellement exploratoire. L'Autriche, la Finlande et la Suède ont bien compris l'importance du PARP en tant qu'outil et unité de mesure. Ces pays neutres disposent de forces PARP variant entre un bataillon et une brigade. L'ensemble des forces armées

n'est donc pas touché par le PARP qui n'est destiné qu'à des corps de troupe bien définis et prévus pour des engagements particuliers.

Le PARP évolue. Il vient d'être adapté afin de s'approcher davantage du processus d'établissement des plans de forces de l'Alliance atlantique. Les objectifs d'interopérabilité sont devenus, au début de cette année, des «objectifs du Partenariat» (*Partnership goals*), plus réellement orientés sur la définition précise des forces déclarées par les participants pour les activités du PPP.

E & MOP: concept relatif à des capacités opérationnelles - Operational Capabilities Concept (OCC)

L'OCC a pour but d'améliorer l'aptitude des forces OTAN et des partenaires à agir ensemble dans des opérations PPP sous commandement OTAN

(type SFOR et KFOR), de faciliter l'intégration des divers éléments en les définissant et en les préparant à l'avance, en temps de paix déjà. En intégrant le PARP, ainsi que les exercices PPP, l'OCC rend ces programmes plus cohérents. L'OCC comprend quatre volets:

- forces et capacités potentiellement disponibles (*Pool of Forces and Capabilities*);
- relations de travail du temps de paix (*Peacetime Working Relationships*);
- mécanismes d'évaluation et d'information en retour (*Assessment and Feedback Mechanisms*);
- moyens permettant la réalisation¹³ (*Enabling Mechanisms*).

La constitution d'un *pool* de forces facilite la planification des opérations, sinon la création de forces multinationales (*Multinational Forces / MNF*). Une meilleure structuration de la collaboration permet d'intensifier les contacts, tant au niveau du commandement que des unités, de marquer un effort particulier sur la standardisation et l'interopérabilité. Le mécanisme de *feedback* permet aux corps de troupe d'être évalués et d'améliorer en continu leurs performances, ce qui a aussi toute son importance pour faciliter la planification à long terme et élever le degré de préparation des formations de réponse aux crises. Des accords internationaux standard réglant le statut des troupes engagées dans une force multinationale, ainsi que le règlement

¹³Traduction non officielle.

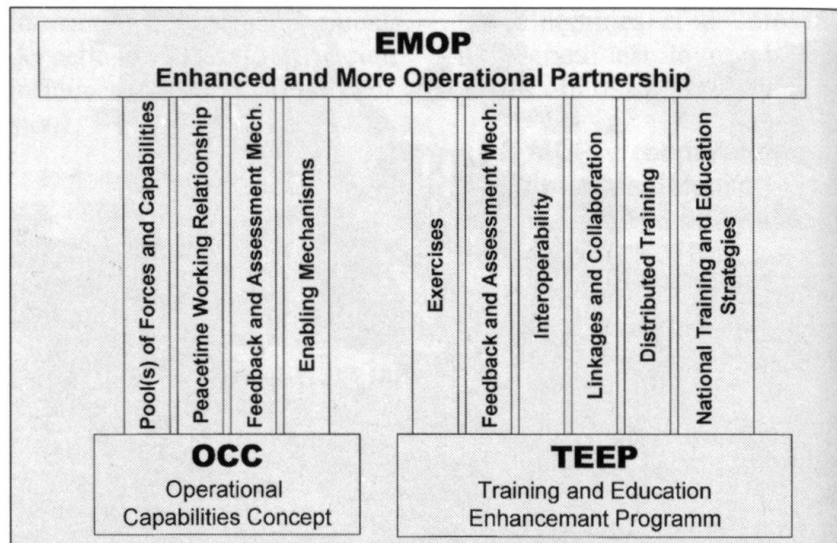
des questions juridiques et financières rendront possible ce type d'opération dans des délais très brefs. A noter que ce type d'accord existe déjà et que la Suisse est l'un des rares pays membres du PPP à ne pas en avoir ratifié.

L'OCC débutera cette année, avec la création de la banque de données du *pool*, ainsi que le développement des mécanismes d'évaluation et de *feedback*. Dès 2001, il sera donc possible d'évaluer des troupes selon un schéma commun lors d'exercices du PPP. C'est une chance qui nous est offerte: une armée qui se veut leader dans le domaine du *total quality management* ne saurait la manquer!

Afin de rendre l'OCC plus efficace, mais aussi d'offrir aux partenaires les moyens de se préparer (l'instruction et l'entraînement restent des responsabilités nationales) à atteindre les objectifs du Partenariat tout en concentrant leurs forces et leurs moyens, l'E & MOP s'appuie sur un dernier pilier, le TEEP.

E & MOP: programme pour les activités d'entraînement et de formation - Training and Education Enhancement Programme (TEEP)

Le TEEP se concentre uniquement sur l'instruction et la mise en réseau des capacités locales, ainsi que des centres d'instruction. La participation au TEEP a donc pour but d'offrir un meilleur rendement tout



en permettant de réaliser de substantielles économies en rassemblant les ressources humaines et financières dans des programmes communs de *train the trainers*. Le TEEP ne remplace pas la conduite de l'instruction à l'échelon national. Des équipes d'experts peuvent toutefois être mises sur pied, à la demande des Etats, pour réaliser des analyses et émettre des propositions.

L'interopérabilité est bien évidemment au cœur du TEEP qui veut atteindre ses objectifs via des exercices, la répartition des tâches d'entraînement, le soutien des concepts nationaux d'instruction, le développement de liens et de mécanismes de collaboration, sans oublier l'*assessment*. Les priorités définies dans le TEEP sont les suivantes:

- apprentissage de la langue et de la terminologie commune;
- entraînement des procédures d'état-major;

- amélioration des moyens de commandement et contrôle (C²);
- compréhension de la doctrine et des standards de l'Alliance;
- entraînement des cadres en vue d'un engagement dans un cadre *combined*¹⁴ et *joint*¹⁵.

Deux notions-clés supplémentaires viennent encore s'ajouter. Tout d'abord celle de *PfP Training Centre*, auquel est lié le concept de *distributed learning*. Ces centres d'entraînement PPP se présentent généralement sous la forme d'une place d'armes ou d'une école offrant des programmes d'instruction.

Un tel réseau s'intègre dans le concept de consortium des académies de défense¹⁶ (*Consortium of Defense Academies and Security Studies Institutes*), auquel participe notamment le Centre d'instruction de l'armée à Lucerne (CIAL).

¹⁴Regroupant les forces de plusieurs Etats.

¹⁵Regroupant les trois composantes terre-air-mer dans un même état-major.

¹⁶Traduction non officielle.

L'autre notion-clé est la simulation. Le recours à la simulation permet d'économiser des ressources tout en intensifiant l'instruction et l'entraînement. Il s'agit d'une forme élaborée d'instruction à distance, les élèves étant dans ce cas des états-majors de différents niveaux ayant à résoudre ensemble des problèmes communs. Le *PfP Simulation Network (SIMNET)* a fait ses premiers pas en 1999. La Suède et les Etats-Unis jouent actuellement un rôle moteur dans le développement de ce concept qui a pour but d'atteindre un public très large au coût le plus bas.

Opération de soutien de la paix, l'outil de « réponse aux crises ¹⁹ »

Bien que la doctrine des PSO soit encore sur le métier²⁰, les militaires seront toujours plus souvent confrontés à ce concept. Clé de voûte de la définition ci-dessous, le terme « multi-fonctions » illustre le caractère très souple d'opérations qui intègrent civils et militaires dans un cadre diplomatique et juridique particuliers: « *PSO are multi-functional operations conducted impartially in support of a UN or Organisation for Security and Cooperation in*

Pays qui disposent d'un « PfP Training Centre »

- la Turquie;
- l'Autriche qui est en mesure d'instruire de la troupe;
- la Suède qui, avec SWEDINT, intègre les formations ONU et OTAN, y compris des éléments civils et de police, et joue un rôle leader dans l'entraînement par simulateurs;
- l'Ukraine qui met notamment à disposition un terrain de manœuvre;
- la Roumanie;
- La Suisse, avec le *Geneva Center for Security Policy* dispose d'un centre reconnu d'études postgrades relié au Centre Marshall de Garmisch, ainsi qu'au Collège de Défense de l'OTAN à Rome.

Europe (OSCE) mandate involving military forces and diplomatic and humanitarian agencies and are designed to achieve a long term political settlement or other conditions speci-

fied in the mandate. They include Peacekeeping and Peace-Enforcement as well as Conflict Prevention, Paecemaking, Peace Building and Humanitarian Operations²¹. »

Plus de cinquante années après la création de l'ONU verra-t-on enfin la mise à sa disposition de forces armées crédibles sous un commandement unifié comme prévu aux articles 43 et 45 de la Charte? La mise sur pied d'opérations de soutien de la paix (PSO¹⁷), sous mandat des Nations unies ou de l'OSCE et commandement OTAN, est en cours.

Il est aussi intéressant de savoir que, en intégrant le processus des PSO dans sa planification de l'instruction et de l'équipement, et en y préparant ses troupes, un Etat, même non membre de l'OTAN, peut y acquérir la pratique de la collaboration nécessaire en vue d'un cas de défense. Ce qui n'est pas à négliger et représente un excellent « retour d'investissement », sans compter l'indispensable expérience du terrain. Membre actif de l'ONU, la Suède a placé sa contribution au développement de PSO en tête de ses priorités¹⁸

¹⁷Peace Support Operations.

¹⁸Parmi les buts de la participation suédoise au PPP, on trouve la volonté de contribuer à une meilleure sécurité en Europe, et d'améliorer l'efficacité de futures PSO, notamment en y apportant l'expérience acquise par les Suédois au cours de leurs nombreux engagements au profit de l'ONU.

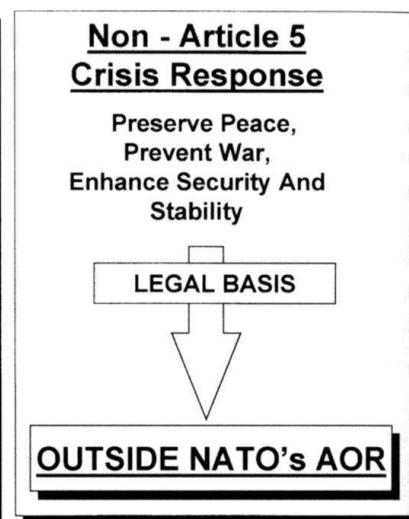
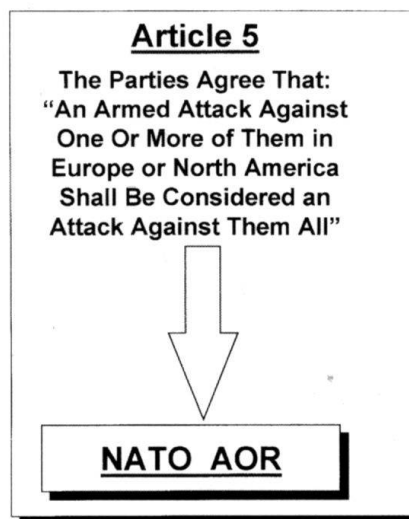
¹⁹Le concept stratégique adopté au sommet de Washington, en avril 1999, ouvre la voie à une « Non-Article 5 Crisis Response Operations Policy ».

²⁰Les éléments de base ont été fixés dans un document commun des deux grands commandements de l'OTAN, SHAPE et SACLAN: Bi-MNC Directive for NATO Doctrine for Peace Support Operations, 16.10.1998.

²¹Bi-MNC Directive for NATO Doctrine for Peace Support Operations, 16.10.1998/chiffre 1-4

L'existence de ce concept est emblématique des efforts de l'Alliance pour s'adapter à la nouvelle situation. Certains vont même jusqu'à affirmer qu'il est sinon nécessaire, à tout le moins dans l'ordre des choses²²! Lancé au sommet de Rome en 1991, le concept s'est enrichi des enseignements de la crise bosniaque, durant laquelle on a notamment appris l'importance d'intégrer la composante de la coopération avec les civils. La relève de l'UNPROFOR par l'IFOR a démontré combien l'unité en termes d'objectifs politiques, l'équilibre entre le mandat et les moyens déployés, mais aussi la cohérence entre la planification politique et militaire sont les facteurs déterminants qui ont donné à la seconde force internationale le succès qui avait manqué à la première.

Toutefois, l'OTAN ne saurait se lancer dans une telle opération sans le consensus de tous ses membres, même si la participation est en option! Les PSO répondent en effet à un besoin reconnu de flexibilité et de capacité d'action; il s'agit donc de tenir compte des intérêts communs, mais aussi des réticences individuelles liées à des considérations locales.



Les opérations de soutien de la paix sont un concept nouveau, prévu pour des engagements sous mandat ONU ou OSCE hors du territoire de l'Alliance atlantique.

C'est l'entrée de la coalition of *the able and the willing*²³, dans un cadre qui n'exclut pas la solidarité, sur la scène internationale.

Le bras armé de l'ONU et de l'OSCE

S'il est clair que les PSO ne s'apparentent pas aux opérations de défense collective comprises dans le chapitre 5 du Traité de l'Atlantique Nord, elles reflètent aussi une certaine philosophie du maintien de la paix. L'intérêt porté par les Suédois, des «professionnels» de l'ONU, devient dès lors

compréhensible, comme le soin qu'ils apportent à ce que les PSO ne débordent pas, y compris dans la conduite, du cadre restrictif défini par les chapitres VI et VII de la Charte des Nations unies.

Lorsqu'il s'agit de *peace-keeping* (maintien de la paix), le consentement des parties, ainsi que le non usage de la force et l'impartialité sont les principes fondamentaux qui permettent l'établissement d'une situation favorable à la négociation et au retour de la paix. Chypre offre un exemple des

²² «Face à l'évolution des défis à la sécurité, les partenaires au sein de l'Alliance ne pourront pas refuser une responsabilité militaire allant bien au-delà des frontières de l'Europe (...) L'élément géographique devient un élément de moins en moins pertinent dans l'analyse du risque pour la sécurité.»

K.-H. Kamp: «L'OTAN après le Kosovo: ange de paix ou gendarme du monde?», *Politique étrangère*, N° 2, 1999. pp. 246-256/p. 255.

On n'est pas loin de la définition de l'importance stratégique par la capacité d'un territoire à exporter des nuisances (chaos politique, pauvreté, émigration, délinquance, etc.), développé par I. Ramonet dans «Un cadre pour le XXI^e siècle», *Manière de Voir*, N° 49, 2000. pp. 9-13/p. 12.

²³ La guerre aérienne au Kosovo n'entre pas dans le cadre des PSO. Elle a également mis en évidence les intérêts divergents des membres de l'Alliance lorsqu'il s'agit d'intervenir en dehors de son territoire: la Grèce n'a pas soutenu l'opération, l'Italie s'est contentée de mettre ses bases aériennes à disposition de l'Alliance.

limites de ce concept et du risque de voir la force internationale se muer en élément du problème²⁴! Le *peace-enforcement* (imposition de la paix) est plus controversé, qui fait son apparition au début des années 1990. Ici, il est question de force pour séparer les belligérants et les contenir, garantir des zones sûres, faire appliquer les sanctions et les embargos, faire respecter les zones interdites aux aéronefs des anciens belligérants et protéger les opérations humanitaires, alors que le rétablissement de la paix (*peace-making*) vise à rapprocher les parties hostiles, essentiellement par des moyens pacifiques. Une fois les hostilités suspendues, le processus de consolidation de la paix (*peace-building*) peut commencer, de même que les opérations humanitaires.

Toutes ces opérations diffèrent de la guerre, tant par la forme des opérations que par le comportement de la chaîne de commandement, tenue de respecter des règles d'engagement ou par les moyens engagés et le but recherché. En cas de guerre, il n'est plus en effet question d'impartialité ou de consentement mutuel! La définition même du succès change: le rétablissement d'une situation stable prend le pas sur la victoire militaire qui n'a pas sa place dans une PSO, même si les moyens engagés peuvent être ceux de forces armées conventionnelles. C'est l'art de les engager pour faire des pressions qui marque toute la différence.

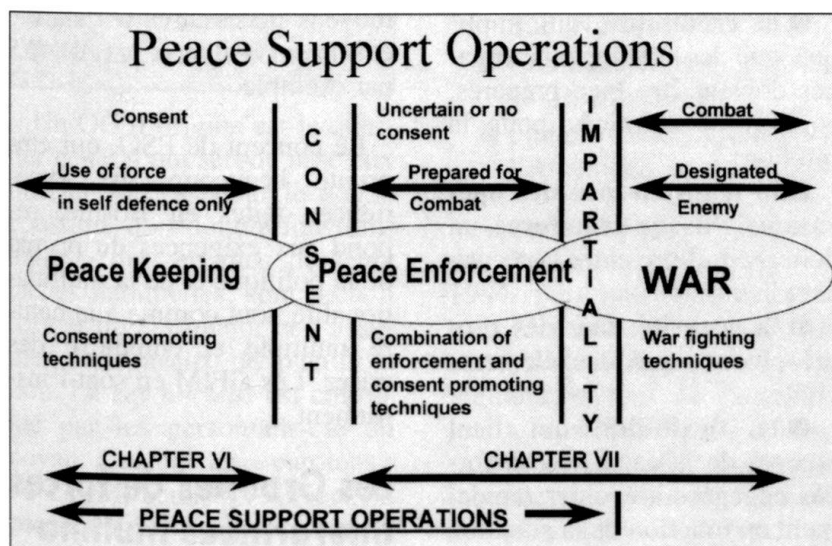
Les missions possibles d'une PSO sont: l'observation et l'annonce, le contrôle du respect du cessez-le-feu, l'interposition,

l'aide à la transition, la démobilisation, le désarmement, l'aide humanitaire et sa protection, l'éducation aux dangers posés par les mines, le déminage.

Des principes politiques et militaires

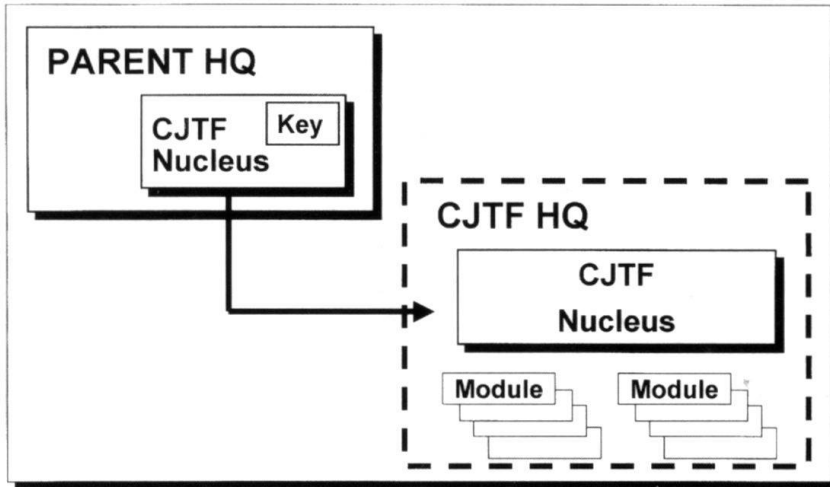
En tant qu'opérations de réponse aux crises (*Non-Article 5 Crisis Response Operations*), les PSO répondent à divers principes politiques et militaires. Politiquement, elles s'inscrivent dans l'esprit du traité de l'Atlantique Nord, plus particulièrement de son article 7. Ces opérations étant prévues hors du secteur d'engagement, la participation des partenaires est souhaitée. De telles opérations sont destinées à renforcer un mandat des Nations unies ou une décision de l'OSCE. Elles seront toutefois, a priori, limitées à la maîtrise de crises pouvant mettre la sécurité des membres de l'OTAN en danger ou menacer la sécurité et la paix internationales.

Dans le processus de décision, le mandat d'une organisation internationale est la condition préalable. Celui-ci est-il accepté par l'OTAN, l'Alliance peut alors commencer son cycle de décision, dont un ordre au Comité militaire, responsable de la rédaction de l'ordre d'opérations (OPLAN). C'est à ce stade qu'il importe d'intégrer les partenaires, leurs éléments militaires disponibles ayant une incidence directe sur l'ordre de bataille et la constitution de l'état-major. Le terme de référence est ici le cadre



Les opérations de soutien de la paix (PSO) s'inscrivent dans un cadre contraignant, où l'impartialité joue un rôle capital. Les chapitres VI et VII de la Charte des Nations unies sont incontournables.

²⁴On consultera avec profit l'ouvrage publié sous la direction de M.-C. Smouts: L'ONU et la guerre; La diplomatie en kaki (Complexe, 1994), qui, en dépit de quelques rides, reste une référence digne d'intérêt.



Au moment de l'activation de l'EM de la GFIM, le « noyau » se détache de son QG d'origine. Des modules d'augmentation viennent le renforcer selon les besoins.

politico-militaire, dont il a été question plus haut.

Pour comprendre les principes militaires, il importe de définir les conditions-cadres dans lesquelles se déroule un tel engagement :

- plus ou peu de pouvoir civil en place ;
- services publics inexistantes ou fortement diminués ;
- économies en ruine ;
- rivalités ethniques, religieuses ;
- mouvements de populations ;
- violations à grande échelle du droit international humanitaire et des conflits armés ;
- criminalité.

Le plus important des principes militaires est l'**unité du commandement**. L'OTAN fournit la structure du commandement. L'**unité d'action** est un principe élémentaire nécessaire pour garantir le succès ; les or-

ganisations humanitaires poursuivant un but identique, il est nécessaire de collaborer avec elles. Les autres principes sont :

- **l'impartialité** de la force engagée, et le **consentement des parties**, essentiellement sous l'angle des initiateurs de l'opération ;
- **la crédibilité**, qui implique que les contingents engagés doivent être bien préparés, équipés et entraînés pour la mission ;
- **la transparence des opérations, l'usage de la force**, un délicat équilibre entre la sécurité et la mission ;
- **la sécurité**, tant des propres forces que des éléments civils ;
- **la flexibilité**, qui tient compte de la capacité des forces engagées à évoluer rapidement en fonction de la situation (montée en puissance) ;

● **le respect mutuel** entre tous les participants, **la liberté de mouvement**, comme signe de crédibilité de la force internationale ;

● **la collaboration civilo-militaire**, le CIMIC.

Les avantages d'un commandement OTAN

Bérets et Casques bleus, récompensés par un prix Nobel de la paix, souffleront bientôt leurs quarante bougies. Que vient donc faire l'OTAN dans cet *UN business*? L'OTAN et ses partenaires les plus avancés sur la voie de l'interopérabilité comblent nombre des lacunes qui ont rendu la conduite des précédentes opérations de l'ONU difficile : doctrine et procédures communes, structure C² multinationale, infrastructure générale de l'Alliance, y inclus son système de télécommunications, forces rapidement disponibles (une capacité qui devrait prendre de l'ampleur via l'OCC), enfin un programme commun d'exercices et d'entraînement. L'Alliance atlantique dispose également des moyens nécessaires à l'alarme et à la surveillance, les AWACS par exemple.

Le concept de PSO, qui emprunte beaucoup aux expériences faites en Bosnie, répond aux exigences du primat de la politique et de la multinationnalité, tout comme à la nature multiple et complexe des crises. Les GFIM en sont l'instrument.

Les Groupes de forces interarmées multinationales (GFIM)²⁵

Définition

Un GFIM se définit comme un groupe de forces multinationales

²⁵En anglais : Combined Joint Task Force (CJTF).

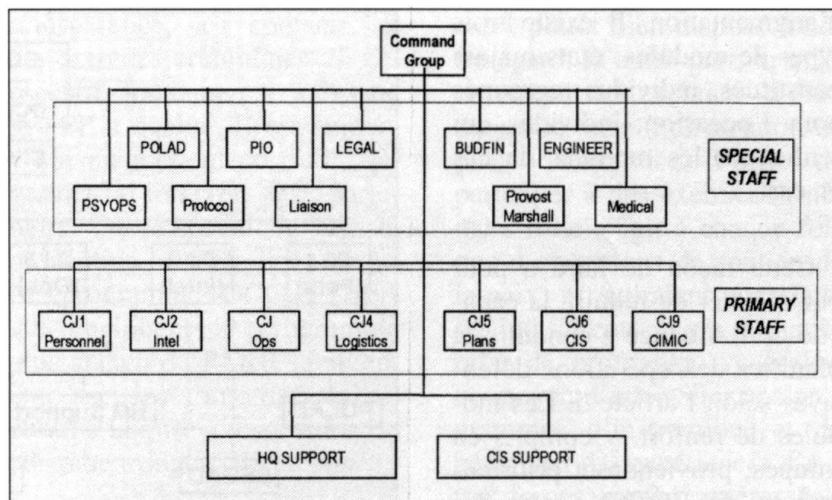
nales et interarmées, organisé pour des opérations de circonstance spécifiques nécessitant un commandement et un contrôle multinationaux interarmées exercés par un quartier général de GFIM²⁶.

Hormis un élément d'état-major, il n'existe pas de GFIM permanents. Cet état-major, prévu pour être augmenté jusqu'au volume nécessaire pour conduire un corps d'armée, s'appuie sur un quartier général permanent de l'Alliance. Le caractère principal des GFIM est leur modularité: tant la force que son état-major seront assemblés en fonction de la mission.

Les quatre termes principaux

- QG d'origine (Parent HQ)
- Noyau (Nucleus)
- Key Nucleus
- Modules (Augmentation)

Un QG d'origine est le quartier général qui sert de base aux officiers prévus pour le noyau constitué de «double-fonctionnaires» qui, en plus de leurs tâches habituelles, sont prêts à former un état-major et à assumer des travaux de planification. Le *key nucleus* est constitué par les personnels-clé du noyau. Ce sont les «gardiens» du GFIM, ceux qui suivent en permanence l'évolution de la situation. Les modules désignent les personnels qui viendront renforcer l'état-major. Ces



Les besoins de l'EM Spécialistes de la guerre psychologique, du droit, de l'information, de la politique s'ajoutent aux fonctions habituelles.

officiers proviennent d'autres états-majors, voire d'autres nations, y compris des pays partenaires.

Trois quartiers généraux de l'OTAN ont été désignés pour abriter des noyaux:

- Commandement régional Sud, Naples;
- Commandement régional Nord, Brunssum;
- Flotte d'intervention de l'Atlantique, Norfolk (VA).

Après une phase de création des structures, qui a débuté en 1994, puis une série de tests sous forme d'exercices (servant entre autres à déterminer le meilleur vecteur de l'état-major²⁷), le concept est entré dans sa phase finale de réalisation, laquelle devrait être terminée au plus tard en 2004. Le concept ne se limite pas à définir les meilleures structures possibles, mais il se fonde aus-

si sur un programme d'instruction, en partie ouvert aux partenaires. Le noyau est exercé chaque année, l'état-major tous les deux ans, un exercice de troupe devrait être mis sur pied tous les quatre ans. Le principal problème pratique actuellement rencontré est la création d'une capacité «projetable» des infrastructures de *Command and Control*. L'exercice «CO-OPERATIVE LANTERN», qui se déroulera dans le sud de la France en mai prochain, permettra par exemple à la nation-hôte, de tester son concept de PC modulaire en conteneur.

La montée en puissance

Dès que l'état-major GFIM est activé, celui-ci se sépare de son QG d'origine et crée le cadre du futur état-major. En fonction de la mission et des besoins, il appelle des modules

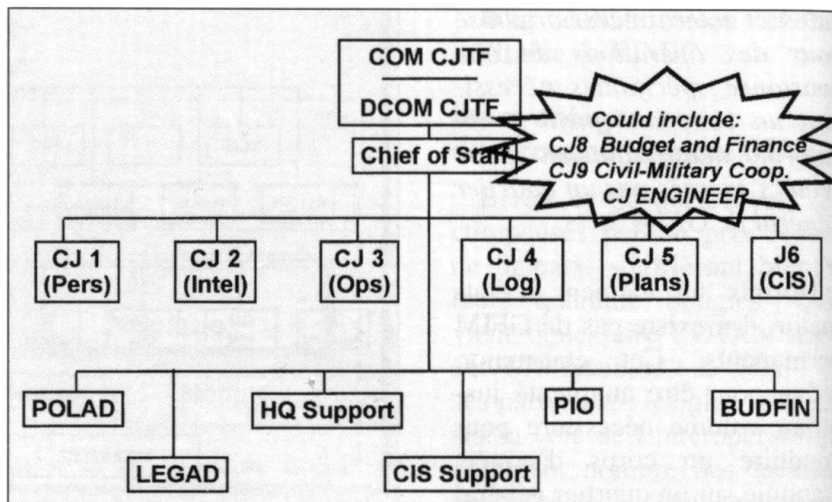
²⁶Mario da Silva: «La mise en œuvre du concept de Groupes de forces interarmées multinationales». Revue de l'OTAN, édition web, N° 4, 1998. pp. 16-19/p. 16.

²⁷Les Etats-Unis mettent par exemple un navire PC, le USS Mount Whitney, à disposition.

d'augmentation. Il existe trois types de modules: états-majors constitués, individus regroupés pour l'occasion, individus qui renforcent les modules de cas en cas.

Cette façon de faire a pour but d'éviter de réduire la capacité de l'Alliance à conduire et planifier des opérations défensives selon l'article 5. Les modules de renfort, y compris en troupes, proviendront prioritairement de l'OTAN, puis des partenaires. Ce dernier point n'est pas un processus rapide.

L'*International Coordination Centre*, basé au SHAPE, est une cellule d'état-major responsable d'assurer le lien avec les partenaires. Demandes et offres y aboutissent. Chaque offre fait l'objet d'une analyse, cas par cas, dont les critères politiques



Structure possible d'un état-major de GFIM.

ne sont pas absents. La qualité des troupes proposées fait également l'objet d'une évaluation. Pour les militaires, il est exclu d'accepter une troupe qui ne soit pas au même niveau d'entraînement, donc d'interopérabilité, que celles de

l'OTAN prévues pour la mission. Enfin, la capacité du partenaire à garantir sa contribution dans la durée (relèves) constitue un argument de poids. L'OCC, dont il a déjà été question, a pour but d'accélérer cette procédure en permettant à l'Alliance de cibler ses demandes.

Extraits du traité de l'Atlantique Nord, du 4 avril 1949

Article 5.— Les parties conviennent qu'une attaque armée contre l'une ou plusieurs d'entre elles survenant en Europe ou en Amérique du Nord sera considérée comme une attaque dirigée contre toutes les parties, et en conséquence elles conviennent que, si une telle attaque se produit, chacune d'elles, dans l'exercice du droit de légitime défense (...) assistera la partie ou les parties ainsi attaquées en prenant aussitôt, individuellement et d'accord avec les autres parties, telle action qu'elle jugera nécessaire, y compris l'emploi de la force armée, pour rétablir et assurer la sécurité dans la région de l'Atlantique Nord. (...)

Article 7.— Le présent traité n'affecte pas et ne sera pas interprété comme affectant en aucune façon les droits et obligations découlant de la Charte pour les parties qui sont membres des Nations unies ou la responsabilité primordiale du Conseil de sécurité (de l'ONU) dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Structure de l'état-major

L'état-major standard d'un GFIM s'apparente à celui d'une grande unité territoriale telle que nous la connaissons en Suisse. L'expérience des exercices et des opérations dans les Balkans a démontré qu'aux côtés des fonctions habituelles d'un état-major, les fonctions suivantes doivent être représentées:

- conseiller politique;
- conseiller juridique;
- état-major de la *Joint Military Commission*;
- cellule des visiteurs»;
- cellule «Médias»;
- centre CIMIC;
- interprètes.

Nombre de ces fonctions sont aisément accessibles à des militaires de réserve, qui peuvent ainsi faire profiter le GFIM de leurs connaissances militaires et civiles.

Conclusions

L'OTAN, en tant que dernière alliance militaire d'envergure sortie sans dégâts de la guerre froide, est prête à jouer son rôle de bras armé de l'ONU ou de l'OSCE. Elle n'entend toutefois pas le faire aux dépens des missions défensives stipulées dans l'article 5 du traité de l'Atlantique Nord. C'est pourquoi elle se tourne vers ses partenaires et leur offre de partager avec elle, mais sous sa conduite, le poids de ces nouvelles missions.

A ses débuts, le PPP visait essentiellement à créer une architecture de sécurité par la

transparence, les contacts, et des activités communes. Si cet objectif fondamental subsiste, le PPP a évolué. Il est aujourd'hui un moyen, un outil, qui permet d'intégrer les partenaires qui le souhaitent dans la prévention active des crises. Les programmes OCC et TEEP, qui englobent le programme plus ancien du PARP, facilitent leur accès à l'interopérabilité, comme la mise à disposition de corps de troupes, via un *pool*.

Notre pays a clairement déclaré, lorsqu'il s'est engagé dans le PPP, qu'il ne tient pas à intégrer l'Alliance. Devons-nous pour autant refuser l'offre qui est faite à tous les partenaires de faire évoluer tout ou partie de leurs forces armées en direction d'une interopérabilité avec celles de l'Alliance atlantique? D'une part, les instruments mis en place par l'Alliance nous permettent de disposer d'un partenaire de *bench-*

mark plutôt bien disposé à notre égard. D'autre part, la mise en réseau des exercices d'état-major, la mise à disposition de places d'exercice, l'offre de participer à des exercices (même s'il ne s'agit à chaque fois que d'opérations de soutien de la paix) ne sauraient nous laisser indifférents. Il y a là matière à de profitables synergies, un moyen d'intensifier nos programmes d'instruction, et de bénéficier des expériences d'autres forces armées, intéressées, elles aussi, à nos activités.

Une participation active contribuerait également à rendre notre diplomatie de défense encore plus crédible. Nous avons tout intérêt à renforcer notre image de dissuasion, à faire mieux connaître et comprendre notre politique de neutralité. C'est aussi cela, le PPP.

S. Cz.

Bâle: l'armée à la MUBA 2000

Il est essentiel d'informer la population sur la réforme « Armée XXI » ! C'est pourquoi l'invitation adressée au conseiller fédéral Adolf Ogi de présenter à la foire de Bâle, sous le thème « Notre armée au passage du nouveau millénaire », a reçu un accueil très favorable. Par rapport aux manifestations de type « Portes ouvertes », l'exposition présentée à la MUBA du 28 avril au 7 mai 2000 apparaît comme une solution moderne et conforme à l'esprit de notre époque. Elle a pour seul but d'informer, nullement de véhiculer des messages politiques, ni d'influencer les opinions. Personne ne sera appelé à prendre position sur la révision de la loi militaire ou l'initiative en faveur d'une redistribution des dépenses militaires.

Le visiteur pourra découvrir l'infrastructure logistique qui se cache derrière l'engagement de la SWISSCOY. A proximité, l'Autriche, hôte officiel de la MUBA 2000, présente sa propre armée et les expériences faites à l'occasion de ses nombreux engagements sur le plan international. Les visiteurs, dans une autre partie du stand de l'Armée suisse, pourront se mesurer sur différents simulateurs, dont un simulateur de tir *Stinger*. Les Forces aériennes donneront l'occasion de visiter le poste de pilotage d'un F/A-18. Le visiteur aura en outre l'occasion de tester l'efficacité de « textiles intelligents » en se plaçant dans un « silo à pluie » amené par le Groupement de l'armement. Le Laboratoire AC de Spiez montrera comment l'armée suisse se protège des risques chimiques et bactériologiques. Enfin, le Corps des gardes-fortifications fera des démonstrations de combat rapproché.